LA MARQUE GMR GARANTIE DE PERFECTION

LA PERFECTION DE L'ENSEMBLE

Elle résulte d'un groupe de qualités : intellectuelles, techniques, matérielles, commerciales, esthétiques réparties dans le domaine de la conception comme dans celui de la réalisation.

Un poste G. M. R. est un poste parfait.

Sa signature engage le constructeur : la garantie morale qu'elle donne subsiste même lorsque la garantie matérielle ne joue plus.

LES Ets G. M. R. 223, Rue de Châtillon Montrouge (Seine) viennent d'éditer une brochure : AU FIL DES ONDES contenant des conseils pratiques et l'indiscrétion permettant d'identifier les émissions.

Envoi gratuit. CATALOGUE GÉNÉRAL FRANCO

ÉCHO 546

9435

T.S.F.

RADIO P.T.T NORD à LILLE (247 m. 3). — Jeudi 28 Novembre. — 8 h. à 8 h. 50 : Concert spécial pour les auditeurs américains. — 8 h. 50 : Relais de Paris P.T.T. : Bulletin météorologique. — 7 h. : Relais de Paris P.T.T. : Revue de la Presse. — 7 h. 40 : Disques : Los Banderillos, marche espagnole ; El cant del poble, hymne catalan ; La gitana, valse ; Le Rhin, polka mazurka ; La Newa, mazurka scandinave ; Ronde des petits pierrots, marche. — 8 h. : Relais de Paris P.T.T. : Revue de la Presse. — 8 h. 40 : Disques : Chansons du Beau Jardin de France : a) La Tête de bois (Bretagne), b) Villanelle des rubans (Berry), c) Ohé la Margot (Auvergne), d) Nos vieux moulins (Ile de France), e) Le vieux chaland (Flandre), f) Le pommier de vérité (Normandie). — 9 h. : Relais de Paris P.T.T. : Revue de la Presse. — 12 h. : Concert organisé par l'Association de Radiophonie du Nord, avec le concours du Jazz fantaisiste Dehette et Duchêne : Leit-motif, First Mélody, fox ; Le petit moulin hollandais, fox ; The continental, fox ; Je suis triste sans vous, valse ; Mélodie, Mélodie, fox ; Le beau José, rumba ; Mirages, slow fox ; La fille de Madelon, marche ; Sélection anglo-américaine : Je n'danse pas avec vous, fox ; Barbe-Bleue, fox humoristique ; Il pleut sur la route, tango ; She fell for a feller from Copsala, valse ; In a hurry, hot fox-trot ; Quand je vous vois passer, slow fox ; La flor espanola, paso doble ; Lent motif, First Mélody, fox. — 13 h. : Relais de la Tour Eiffel : Bourse des valeurs. — 13 h. 10 : Relais de Paris P.T.T. : Informations ; Bulletin météorologique ; Physionomie d'ouverture de la Bourse — 13 h. 30 à 14 h. : Disques : a) Ouverture miniature, b) Danse caractéristique, c) Marche, d) Danse de la Fée Dragée, e) Danse russe Trepak, f) Danse arabe, g) Danse chinoise, h) Danse des mirlitons, i) Valse des fleurs. — 14 h. 20 : Relais de la Tour Eiffel : Cours divers. — 14 h. 30 : Matinée enfantine : Sœur Monique, au piano par Jacqueline Atzenhoffer, Le château de la fortune, conte ; Causerie de Mme de Surgère ; Des bêtises, sketch interprété par Bécassine et Grand-Papa Léon ; Si j'avais des sous, chanté par Jacqueline Cauthier ; Les deux portières, duo comique par Jacqueline Gauthyier, Lucette Lantoine ; Les petits nains de la Montagne ; Recettes, trucs, jeux, par tante Ginette ; Tour de Micro des speakers friquets. — 15 h. 45 : Relais de la Tour Eiffel : Bourse. — 16 h. : Concert national organisé par l'Association de Radiophonie du Nord : Airs de chasse : Le chevalier à la rose, suite de valses ; Romance ; 1re fantaisie pour clarinette et orchestre (soliste M. Vanhée, prix du Conservatoire de Paris) ; Symphonie héroïque n° 3, 1er mouvement, allegro con Brio ; L'enlèvement au sérail, ouverture ; Fête polonaise, extraite du « Roi malgré Lui » ; La petite Bohême, ouverture. — 17 h. : Relais de la Tour Eiffel : Cours divers. — 17 h. 10 : Causerie de M. Hubert, doyen de la Faculté des Lettres. — 17 h. 30 : Causerie universitaire : « Les hommes de bonne volonté, Jules Romains », par M. Jasinski, professeur à la Faculté des Lettres. — 18 h. 30 : Radio Journal. — 19 h. 30 : Disques : Dans un magasin d'horlogerie ; Dans un magasin de jouets ; Poupée et pantin ; Le Chalet-Baromètre. — 19 h. 45 : Quart d'heure polonais. — 20 h. : Disques : Les Maîtres Chanteurs (prélude du 3e acte), orchestre ; La Norma (cavatine), Méphistophéle (air de Marguerite), Mme Ninon Vallin ; Symphonie fantastique (Songe d'une nuit de sabat), Association ratistique des Concerts Colonne, L'heure exquise, Si mes vers avaient des ailes, Mme Ninon Vallin. — 20 h. 30 : Concert organisé par l'Association de Radiophonie du Nord : Le cheval de bronze, ouverture ; Le rouet d'Omphale, poème symphonique ; Novelletta n° 1 et 2 pour quintette ; Suite pour mes petits amis ; a) Sérénade du collier de saphir, b) Marche des petits soldats de plomb, Sérénade ; a) Les enfants, b) Et s'il revenait un jour, c) Le clavecin, Mme Hugo Fontaine ; Petite suite : a) Histoire amusante, b) Histoire triste, c) En Lorraine, un instant de jour de fête au village ; Nuits parisiennes, suite de valses ; a) L'homme et la mer, b) Complainte du vin, c) Le voyageur, Elie Gilquin ; Après dame galante, intermède ; Petite suite de ballet : a) Scherzo, b) Amusette, c) Sérénade, d) Divertissement ; Suite albanaise : a) L'ombre des cyprès, b) Près de la Moquée d'Elbassan, c) Bairam ; Scènes anglaises : a) Pastorale au village, b) Romance rendez-vous, c) Intermezzo Pays des fées, d) Bénédictus à l'église, e) Hornpipe danse de matelots ; Quand on est jeune, step. Au cours du concert, à 21 h. : « En famille », chronique. — 22 h. 30 : Relais de Paris P.T.T. : Informations ; Bulletin météorologique.

RADIO PARIS (1.648 m. 2). — 7 h. : Pourquoi ne pas aimer ? — 7 h. 15 : Presse. — 7 h. 45 : Culture physique. — 8 h. : Cours d'allemand. — 8 h. 20 : La Campanella. — 8 h. 30 : Causerie. — 6 h. 55 : Chronique de la mode. — 11 h. 30 : Causerie agricole. — 11 h. 45 : Causerie protestante. — 12 h. 15 : Musique légère. — 15 h. 15 : Pages de George Sand. — 15 h. 35 : Causerie. — 15 h. 50 : Causerie. — 16 h. : Lille. — 17 h. : « Le Cid », tragédie de Corneille. — 18 h. 35 : Chronique des anciens combattants. — 18 h. 45 : Causerie médicale. — 19 h. : Demi-heure enfantine. — Wisky le chien et Poum le chat. — 19 h. 30 : Causerie. — 19 h. 40 : Lectures littéraires. — 20 h. : Mélodies : Les heures d'amour ; Pourquoi mentir ? ; Parfois je rêve ; C'était un bateau d'amoureux ; Poèmes : Remords ; Chanson du poro-épic ; La Poisson rouge ; Chez le dentiste. — 20 h. 30 : Presse. — 20 h. 45 : « La Révolte », un acte. — 21 h. : Concert symphonique : Symphonie en ut. — 22 h. 30 : Le Pré aux clercs ; Sylvia ; Concerto pour piano et orchestre (Hahn) ; Rapsodie espagnole (Ravel).

TOUR EIFFEL (206 m.). — 14 h. 30 : Poste colonial. — 15 h. : Concert (Montpellier). — 16 h. 30 : Demi-heure politique. — 18 h. 45 : Théâtre. Informations. — 1 9h. 10 : Journal parlé. — 19 h. 30 : Cours de solfège. — 20 h. 30 : Disques.

POSTE PARISIEN (312 m. 8). — 7 h. 10 : Disques. — 8 h. : Concert. — 7 h. 30 et 8 h. 30 : Presse. — 12 h. 5 : Musique militaire. — 12 h. 15 : Film pour les enfants. — 12 h. 35 : Concert gai. — 13 h. 19 : Pour les enfants. — 16 h. 27 : Demi-heure pour les petits. — 16 h. 57 : La bonne auberge ; Zig et Puce chanteurs des rues ; Le jour et la nuit. — 19 h. 35 : Demi-heure de fantaisie. — 20 h. 20 : Le portrait en cinq sec. — 20 h. 25 : Concert de musique légère.

PARIS P.T.T. (431 m. 7). — 7 h., 8 h. et 9 h. : Presse. — 9 h. 40 : Revues. — 11 h. : Bordeaux. — 12 h. 15 : Déjeuner concert : Pro Patria ; Le Cid ; Valse des brunes ; Nita-Rosa ; Le Jongleur de Notre-Dame ; Galatée ; Le carillonneur de Bruges ; Marche héroïque. — 13 h. 15 : Informations. Bourse. — 13 h. 30 : Demi-heure coloniale. — 14 h. : Emission enfantine : Toto fait le tour du monde, sketch, de Guy de Téramond. — 15 h. : Les grands faits musicaux. — 16 h. : Causeries. — 16 h. 30 : Œuvres inédites. — 17 h. : Emission enfantine : Pierrot et Pierrette découvrent... la France. — 18 h. : Œuvres de Grétry : Richard Cœur de Lion ; Céphale et Procris ; La fauvette ; Danse Villageoisea. — 18 h. 30 : Radio Journal de France. — 19 h. 25 : Médecine et sport. — 18 h. 38 : Mignon ; Bourrée fantasque ; Scherzo ; Jeux d'eaux ; Tambourin chinois ; Scherzo. — 20 h. : La mode. — 20 h. 15 : Les meilleurs ouvriers de France. — 20 h. 30 : Vieux succès français : Le cercle du Bien-Aimé, trompes de chasse. — 22 h. 30 : Informations.

FECAMP (269 m. 5) : — 10 h. : Concert. — 11 h. : Chansonnettes. — 12 h. : Musique militaire. — 13 h. 5 : Matinée enfantine. — 17 h. 15 : Mélodies. — 19 h. : Concert. — 21 h. : Harmonie municipale : Marche du couronnement de la muse du peuple ; Tancrède ; Les bohémiens ; Invocation, Hymne d'Union européenne ; La Jolie Fille de Perth, etc. — 23 h. : Danse.

TOULOUSE RADIO (328 m. 6). — 11 h. 45 : Orchestre. — 11 h. 55 : Chansonnettes régionales. — 12 h. 15 : Sérénade. — 12 h 35 : Concert. — 13 h. : Manon. — 13 h. 25 : Orchestre. — 13 h. 50 : Mélodies. — 18 h. 5 : Soli divers. — 18 h. 15 : Emission enfantine. — 18 h. 50, Guignol toulousain. — 19 h. : Opérettes. — 19 h. 25 : Rêverie. — 19 h. 3 : Films. — 20 h. : Orchestre musette. — 20 h. 15 : Vedettes. — 20 h. 30 : Airs d'opérettes. — 21. h : Concert Charles Gounod : Philémon et Baucis ; Faust ; La Reine de Saba. — 23 h. 45 : Mélodies. — 24 h. : Fantaisies — 0 h. 20 : Marches militaires.

STRASBOURG (349 m. 2). — 7 h. 30 : Disques. — 11 h. : Concert. — 12 h. : Concert. — 13 h. 5 : Concert. — 14 h 30 : Heure de l'oncle Paul. — 15 h. 30 : Disques. — 17 h : Paris P.T.T. — 18 h. 30 : Concert : Der Freischutz ; Les Pêcheurs de perles, Deuxième suite d'orchestre ; La Moldava, Bourrée fantasque. — 19 h. 45 : Disques. — 21 h. 30 ; Quatuor à cordes (Haydn) ; Quintette, piano et cordes (Brahms). — 22 h. 30 : Radio Paris.

LUXEMBOURG (1.304 m.). — 7 h. 15 et 8 h. 30 : Informations. — 12 h. : Concert. — 12 h. 30 : Concert : Si j'étais roi ; Berceuse ; Andalouse, Samson et Dalila — 13 h. Concert : Escales ; Romance ; Danse d'Athelstane. — 13 h. 30 : Versailles : Les Angélus. — 17 h. 30 : Quart d'heure des dames et des demoiselles. — 17 h. 45 : Musique légère et danse. — 1 9h. 15 : Concert. — 20 h. 5 : Intermezzo lirico ; Menuet (Paderewski) ; Carnaval japonais ; Rêverie (Schumann) ; Salut à toi ; Brise murmurante ; Le Chemin du Paradis. — 20 h 40 : Concert : Petite suite (Debussy) ; Peef Gynt. — 21 h. 5 : Concert symphonique. — 21 h. 50 : Concert : Thème, variations et finale ; Le Crépuscule des dieux. — 22 h. 10 : Récital de chant. — 22 h. 30 : Concert ; Carmen ; Sylvia ; Danses hongroises ; Dans l'antre du roi des montagnes. — 23 h. : Danse.

STUTTGART (522 m. 6). — 18 h. : Chœurs. — 19 h. 10 : Francfort. — 20 h. : Leipzig — 21 h. 45 : Berlin. — 22 h. : Concert : Idoménée ; La flûte enchantée ; Romance, pour violon et orchestre ; Le chant de Weyiss ; Nocturne en sol mineur ; Mélodie élégiaque ; La Mégère apprivoisée, etc.

LANGENBERG (45 m. 9). — 15 h. : Pièces pour piano. — 16 h. : Concert. — 19 h. 10 : Sérénade italienne ; Deux lieder. — 19 h. 45 : Concerto en ré majeur pour violon et orchestre (Beethoven) ; Quatre poèmes sonores. — 21 h. 20 : Munich. — 21 h. 40 : Musique légère.

NATIONAL (1.500 m.). — 11 h. : Orgue. — 11 h. 50 : Musique légère. — 16 h. 45 : Récital d'orgue. — 17 h. 15 : Orchestre. — 18 h 30 : Chants de Fauré ; La chanson d'Eve. — 22 h 20 : Orchestre ; Chaconne, Les petits rien ; Variations symphoniques. — 23 h. 15 : Danse.

VIENNE (506 m. 8). — 18 h. : Lieder de Schubert. — 15 h. 5 : Sonates de Beethoven. — 16 h. 35 : Lieder de Beethoven. — 18 h. 20 : Musique légère. — 20 h. : Le centenaire de Mark Twain. — 21 h. 20 : Septuor (Saint-Saëns). — 2 2h. 5 : Dancing.

BRUXELLES (438 m. 9). — 12 n. : Concert. — 12 h. 30 ; Orchestre. — 13 h. 10 : Orchestre. — 13 h. 30 : Concert. — 17 h. : Orchestre — 17 h. 45 : Matinée enfantine. — 18 h. 30 : Ouverture de Don Pasquale ; Concerto en sol mineur, pour piano et orchestre (Saint-Saëns). — 19 h. 15 : Disques. — 20 h. : Œuvres de Grieg ; Danses symphonique ; Deux mélodies élégiaques ; Peer Gynt. — 21 h. 15 : Orchestre La Féria ; Soleil d'Espagne ; Espana ; Danses espagnoles. — 22 h. : Intermède de clarinette.

AGRICULTURE — COMMERCE — INDUSTRIE

LES OUVRIERS AGRICOLES SAISONNIERS DE NOTRE RÉGION PROTESTENT...

...CONTRE LA DÉCISION PRÉFECTORALE LEUR IMPOSANT A CHAQUE RETOUR DE CAMPAGNE BETTERAVIÈRE UN DÉLAI DE CARENCE

DÉJA, UNE DÉLÉGATION DES SYNDICATS UNITAIRES ET DU COMITÉ RÉGIONAL DES CHOMEURS S'EST LONGUEMENT ENTRETENUE DE LA QUESTION AVEC M. LE PRÉFET DU NORD

Pour poser le problème qui a été agité lors de la dernière session du Conseil général du Nord, il n'est que de publier le texte de la circulaire préfectorale du 12 octobre 1935, destinée aux maires des communes agrégées au fonds départemental de chômage :

« L'attention de la commission de contrôle du fonds départemental de chômage, ayant été appelée sur la situation particulière de certains ouvriers agricoles qui se procurent des salaires relativement importants en faisant les campagnes betteravières notamment, cette assemblée a examiné tout spécialement cette question au cours de sa réunion du 29 mars dernier.

» Le gain ainsi réalisé par les ouvriers durant la campagne a généralement servi, même dans les périodes précédant la crise économique, à assurer en partie la subsistance du ménage des intéressés, pendant les mois d'hiver ; il a, dès lors, paru équitable à la commission de tenir compte de ce gain, au moment de l'octroi des secours de chômage.

» Elle a décidé qu'à chaque retour de campagne, un délai de carence serait imposé aux betteraviers et autres ouvriers agricoles ayant travaillé à la tâche, avant leur réadmission au bénéfice des secours.

» A cet effet, les intéressés feront connaître le montant de leur gain, soit au moyen d'un certificat patronal, soit en produisant un contrat.

» Pour calculer ce délai de carence, le gain sera divisé par le montant des ressources proportionnelles à la situation de famille de chaque chômeurs tel que la détermine le barème des ressources antérieures établi par la commission. Du nombre ainsi obtenu sera déduit celui des journées correspondant à la durée de la campagne.

» Toutefois, afin de ne pas faire perdre aux intéressés le bénéfice de leur période de travail, la commission a décidé de ne tenir compte que de la moitié de la différence entre le nombre total de journées obtenu par la division du montant total du gain par le chiffre du barème des ressources et celui des journées de travail.

» Si l'on prend par exemple le cas de M. X..., chômeur rentrant d'une campagne qui lui a procuré un salaire de 3.600 fr., et qui a duré 47 jours, l'intéressé étant marié sans enfant, le barème des ressources lui laisse 20 fr. par jour.

» Le calcul s'établit comme suit :

$$\frac{3.600}{20} = 180 \text{ jours de subsistance, des-}$$

quels doivent être déduits les 47 jours de la durée de la campagne ; restent 133 jours, dont la moitié donne approximativement un délai de carence de 65 jours.

» Je vous serais obligé de vouloir bien veiller à l'application de la décision ci-dessus et de me renvoyer à chaque retour de campagne, les dossiers des intéressés, accompagnés d'un certificat de salaire et de tous les éléments nécessaires à leur examen ».

L'entrevue, qui s'est déroulée en présence de M. M. LADANT, a duré une heure trente. A l'issue de cette réunion, nous avons eu un entretien avec Mme Marthe DESRUMEAUX, au cours duquel la secrétaire de l'Union Régionale des Syndicats Unitaires nous a déclaré :

UN CAS CONCRET

— Avant tout, voici un exemple pour concrétiser la question. Soit une famille de trois personnes travaillant à la tâche, à la culture des betteraves. Supposons que le rapport annuel, c'est-à-dire de deux saisons (été et hiver) soit pour elle de 5.200 francs.

Le barème des ressources prévu par la commission de contrôle du fonds départemental de chômage est de 28 fr. pour trois personnes. Résolvons le problème. La division de 5.200 par 28 donne 185 jours de ressources à 28 fr. Le travail effectif de cette famille au dur labeur betteravier est de 80 jours pour deux saisons. La différence donné 105 jours. Mais comme la commission décide de ne tenir compte que de la moitié de la différence, nous obtiendrons : 185 jours moins 80 jours égale 105 jours, chiffre qui, divisé par 2, donne 52 jours environ. Ça, c'est le délai de carence, délai de 52 jours, de deux mois pendant lesquels la famille qui me sert d'exemple ne touchera pas un sou.

Or, cette famille a travaillé 13 heures par jour pendant 80 jours, c'est-à-dire qu'elle a œuvré durant 1.040 heures. Si elle avait travaillé 8 heures par jours, elle aurait « trimé » durant 130 jours au lieu de 80.

Ajoutons donc à ces 130 jours les 52 jours de délai de carence, nous obtiendrons 182 jours.

D'où il résulte que la famille de trois personnes aura gagné 5.200 francs pour 182 jours, ce qui représente un gain de 28 fr. 57 pour toute la famille, c'est-à-dire 9 fr. 52 par personne.

ENQUÊTES PARALLÈLES

Notre interlocutrice poursuivit :

— La délégation a donné des exemples concrets et frappants de contrats de travail et MM. Ladant et Lévêque ont pareillement mis en évidence des cas concrets très différents des nôtres.

Nous avons carrément demandé l'abrogation de la circulaire. Comme on nous faisait remarquer que la vie est moins chère dans les campagnes que dans les villes, nous avons fait état d'éléments d'information qui tendaient à contredire cet argument ».

Nous avons appris que M. le préfet du Nord est disposé à tenir compte des objections faites par la délégation et qu'une enquête va être entreprise d'urgence, dont le résultat sera de nature à permettre d'apporter d'importantes modifications à la décision préfectorale.

A ce propos, nous avons recueilli de Mme Desrumeaux, cette ultime déclaration :

— Au cours de la campagne que nous entreprenons dans le Cambrésis nous ferons, nous aussi, une enquête et, après cette campagne, nous soumettrons les résultats de cette enquête à M. le préfet, au cours d'une entrevue destinée à rapprocher les résultats des enquêtes faites parallèlement ».

Il paraît d'ores et déjà évident que les pourparlers commencés aboutiront à un résultat positif qu'il faut espérer favorable aux ouvriers betteraviers.

A. L.

La délégation devant la Préfecture du Nord. On voit à droite, M. DREVE, Délégué responsable des Syndicats agricoles unitaires et, à gauche, Mme Marthe DESRUMAUX, Secrétaire de l'Union Régionale des Syndicats Unitaires.

VINGT-CINQ RÉUNIONS SONT PRÉVUES DANS LE CAMBRÉSIS

La campagne de protestation dont il est fait allusion ci-dessus s'exerce principalement dans l'arrondissement de Cambrai, où les ouvriers agricoles lésés par cette circulaire sont les plus nombreux.

Les réunions prévues auront lieu dans les localités suivantes (des convocations feront connaître les date, heure et lieu de ces réunions) : Avesnes-les-Aubert, Avesnes-le-Sec, Saint-Waast, Iwuy, Saint-Aubert, Villers-en-Cauchies, Saint-Hilaire, Hordain, Etreuquin, Pedancourt, Rœulx, Naves, Quiévy, Viesly, Bévillers, Caudry, Caullery, Rumilly, Bourucourt, Marcoing, Masnières, Sailly, Fontaine-Notre-Dame, L'Ecluse.

LA RÉUNION A LA PRÉFECTURE

Hier matin, à 10 h. 30, une délégation conduite par Mme Marthe DESRUMEAUX, secrétaire de l'Union Régionale et Unitaire et M. DREVE, délégué responsable du Comité Régional des chômeurs, et composée de MM. GLAY maire d'Avesnes-les-Aubert ; VALETTE, BAVAY et MARCAILLE, ouvriers agricoles, s'est rendue à la préfecture du Nord, à Lille, et, reçue, à 10 h. 45, par M. A. GUILLON, préfet, a exposé en détail les doléances des ouvriers betteraviers

UNE NOUVELLE EMISSION GAIE DU POSTE PARISIEN

Le Poste Parisien a le plaisir d'annoncer la naissance d'une nouvelle émission gaie. Chaque vendredi, à 20 h. 20, le chansonnier Mauricet interprétera un sketch spécialement écrit par lui et son collaborateur, Pierre Varenne pour le Poste Parisien. Grâce à une aussi brillante collaboration, nul doute que ce « Quart-d'heure » ne soit bientôt aussi célèbre que « La demi-heure d'humour de Max Régnier ».

Asthmatiques, Bronchiteux,

Lisez ceci :

Heureux seront les asthmatiques et les catarrheux qui liront ces lignes, car ils apprendront avec joie qu'il existe pour eux un remède vérifié, certain, efficace, qui, en supprimant leurs souffrances, leur donnera une vie plus douce, plus agréable.

C'est le «Sirop des Vosges Cazé» qui a déjà opéré des milliers de soulagements de l'asthme, de l'oppression, de la bronchite et du catarrhe.

Que de malades, pourtant, amenés par ces maladies : toux continuelle, insomnies, manque de respiration, les bronches sifflent, les crachats roulent sur la poitrine occasionnant des douleurs vives dans les côtés.

Tous ces symptômes amènent rapidement une faiblesse générale du cœur et des nerfs, sans compter les complications mortelles qui peuvent survenir à la moindre rechute.

Asthmatiques, Bronchiteux négligeais qui n'avez pas encore pris le bon remède, prenez donc le «Sirop des Vosges Cazé» qui fortifiera vos poumons en les gonflant d'air. Très rapidement, la respiration reprendra son cours normal, les crachats diminueront, la toux cessera.

N'hésitez pas. Pourquoi voulez-vous que le «Sirop des Vosges Cazé» ne fasse pas pour vous ce qu'il a fait pour d'autres. Il vous rendra la santé, la bonheur, la joie de vivre et de pouvoir aller et venir comme tout le monde.

Sirop des Vosges Cazé

Le flacon : 10 fr. 60. Toutes pharmacies. Cazé, Pharm. 53 bis, av. de Châtillon, Paris.

9391

LE CONCOURS DÉPARTEMENTAL D'ÉTALONS DE GROS TRAIT, HIER, A LILLE

Après le concours de Bergues qui s'est déroulé mardi pour la race Boulonnaise, le Concours départemental d'étalons de gros traits s'est déroulé hier à Lille, de 10 à 13 h., sur le terrain de la Foire Commerciale. Une cinquantaine de sujets ont été présentés aux jurys qui étaient ainsi composés : MM. EHRMAN, directeur du dépôt d'Etalons de Compiègne ; Victor DÉSPREZ-POTIE, Georges POTIE, LESCUT et POUTRAIN, vétérinaires, pour les jeunes étalons ; pour les adultes, MM. De CHEVIGNY, Inspecteur général des Haras pour le Ve arrondissement ; Auguste POTIE, LELEU, éleveur ; CANTINEAU, conseiller général du Nord ; SAMARAN, vétérinaire ; M. RIEZ, Directeur des Services vétérinaires du Nord, assisté de MM. le Docteur NEUVILLE et HAUTCŒUR, a procédé à l'organisation du concours.

EN HAUT : *Quelques concurrents attendant de passer devant le Jury.* — EN BAS : *Un lauréat « BRIANT D'HORRUES » à M. OLLIVIER-DARRAS, éleveur à MERIGNIES, premier de la Catégorie A.*

LE PALMARES

Voici les résultats qui ont été proclamés un peu avant 13 heures :

Jeunes étalons. — Catégorie A : Animaux de 2 ans et demi à 3 ans : a) Une prime de 800 fr., médaille argentée : « Briant d'Horrues », à M. Ollivier-Darras, à Mérignies ;

b) Une prime de 600 fr., médaille argentée : « Pierrot du Major », à M. Ollivier-Darras, à Mérignies ;

c) Une prime de 400 fr., médaille en bronze : « Locular », à M. François Gabet, à Inchy ;

d) Cinq primes de 300 fr., médailles en bronze : « Léontodon », « Lierre », à M. F. Gabet, à Inchy ; « Duc », à M. G. Dick, à Bombecque ; « Cupidon de Lafing », à M. Verreman, à Téteghem ; « Lotier », à M. F. Gabet, à Inchy ;

e) Deux primes de 200 fr., médailles en bronze : « Avenir de la Neuville », à M. Gossemin-Balcaen, à Boussières ; « Major de Soignies », à M. Derycke et Mme Vve Leroy, à Godewaersvelde.

Catégorie B : Animaux âgés de 3 ans et demi à 4 ans : a) Une prime de 1.500 francs, médaille argentée : « Faro du Thyroui », à M. Ollivier-Darras, à Mérignies ;

b) Une prime de 1.200 fr., médaille argentée : « Jasmin de Lape », à M. Vandenabeel, à Wambrechies ;

c) Une prime de 1.000 fr., médaille argentée : « Pierrot de Moer », à M. Vandenabeel, à Wambrechies ;

d) Deux primes de 800 fr., médailles en bronze : « Kaki », à M. F. Gabet, à Inchy ; « Espoir de Tassegnier », à M. Ollivier-Darras, à Mérignies ;

e) Trois primes de 400 fr., médailles en bronze : « Mistl de Mouligneau », à M. Ollivier-Darras, à Mérignies ; « Arcole de Boussières », à M. Cosentin, à Boussières-sur-Sambre ; « Briand », à Mme Vve Vanhoutteghem, à Curgies ;

f) Trois primes de 300 fr., médailles en bronze : « Kakour », « Kali », à M. P. Gabet, à Inchy ; « Bloc du Petit-Marais », à M. Derycke et Mme Leroy, à Godewaersvelde ;

g) Trois primes de 200 fr., médailles en bronze : « Joyeux de Saint-Flor », à M. Vanlechoote, à Uxem ; « Kaat », à M. F. Gbet, à Inchy ; « Idéal », à M. Léon Delsart, à Croix-Caluyau.

Etalons adultes. — a) 1 prime de 2.000 francs, médaille argentée, « Archidue », à M. F. Gabet, à Inchy.

b) 1 prime de 1.800 fr., médaille argentée : « Cerbère de Hurogne », à M. R. Baudoux, à Jeumont.

c) 1 prime de 1.500 fr., médaille argentée : « Espoir de Gemmebrugen », à MM. Bruneel et Vandaele, à Téteghem ;

d) 4 primes de 1.000 fr., médailles en bronze : « Epurge », à M. F. Gabet, à Inchy ; « Réussi de Gemmelingen », à M. Bruneel et Vandaele, à Téteghem ; « Verchinois », à M. E. Roland, à Denain ; « Colossal de l'Avantage », à M. De Wever, au Cateau ;

f) 2 primes de 800 fr., médailles en bronze : « Diamant de l'Avantage », à M. De Wever, au Cateau ; « Pierrot de Crèvecoeur », à M. Louis Aiglave, à Rombies.

g) 3 primes de 600 fr., médailles en bronze : « Insurgé de Chaussée », à M. Lefebvre-Noizette, à Escarmain ; « Jericho », à M. F. Gabet, à Inchy ; « Avenir de Montignies », à M. Ollivier-Darras, à Mérignies ;

h) 2 primes de 400 fr., médailles en bronze : « Jaisp », à M. Naveau, à Ramousies ; « Bloc de Sart », à M. Verremen, à Téteghem ;

i) 3 primes de 300 fr., médailles de bronze : « Créésus », à M. E. Roland, à Denain ; « Espoir du Bussau », à M. Ollivier-Darras, à Mérignies ; « Drave », à Mme Vanhoutteghem, à Curgies ;

j) 3 primes de 200 fr., médailles en bronze : « Jack », à M. E. Roland, à Denain ; « Wisky de Longpoint », à M. Derycke et Mme Vve Leroy, à Godewaersvelde ; « Artiste », à M. E. Roland, à Denain.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD

La Chambre d'Agriculture du Nord a tenu sa session générale d'automne, mercredi, à 10 h., à la Préfecture, sous la présidence de M. Emmanuel Lanthiez, assisté de MM. d'Hespel et Caudrelier, vice-présidents ; Outters, secrétaire ; Herreman et Ghestem, trésoriers.

Après expédition des différentes questions d'ordre administratif et vote du budget primitif de 1936, l'assemblée entendit sucessivement des rapports de MM. Paul Dufour, sur les relations entre les Chambres d'agriculture, les Chambres de commerce et les Chambres de métiers ; E. Poissonnier, sur l'application des décrets-lois concernant le prix de l'électricité ; Outters, sur le danger de certaines installations électriques à la campagne ; E. Bocquet, sur les expériences d'alimentation lactée dans les écoles ; Casimir Destombes sur la main-d'œuvre frontalière agricole ; P. Dufour et J. Vandaele sur les expertises judiciaires rurales.

M. Henri Ghestem présente une motion tendant à la sécurité des fermiers de certaines administrations. M. Poissonnier demande que l'on élargisse le débat et réclame, une fois de plus, le vote par le parlement d'un statut de fermage. Une résolution dans ce sens, comportant l'indemnité d'éviction est, après un débat animé, auquel prennent part notamment MM. Delsart, député du Nord ; Outters, Dufour, Macke et d'Hespel, votée à l'unanimité.

M. Herreman fait adopter un vœu concernant la protection des houblons, des pois et des haricots ; et M. Cartigny, celle des plantes médicales et de la chicorée.

Une série de vœux relatifs à la vente des fromages maigres (M. de la Gorce) ; l'importation des blés étrangers (MM Dufour, Wemaere, Desmidt, Vandaele et de Warenghien) ; la date des vacances scolaires dans l'enseignement primaire (M. Outters), sont adoptés à l'unanimité.

Sur la demande de M. Outters, la question du pain frontalier est mise à l'ordre de la prochaine assemblée ; et deux autres vœux concernant les certificats d'origine et les droits sur la paille, sont renvoyés à une réunion ultérieure, pour complément d'étude.

M. Vézin, directeur des Services agricoles, donne lecture de deux intéressantes communications sur la maladie verruqueuse de la pomme de terre et sur le doryphore ; et M. Lanthiez, d'une note documentaire sur la fraude des volailles. Un vœu, tendant à l'interdiction du ramassage des volailles et des œufs dans un rayon de 2 kilomètres et demi de la frontière et pris en considération ; et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h. 30.

MARCHÉ DE PARIS

A PARIS, 26. — Viandes. — Bœufs : Quartier derrière, 4 ; devant, 1.90 ; Aloyau, 7.50 ; Cuisses, 4.50 ; Train entier, 6. — Veaux : 1re qualité, 9.25 ; 2e, 7.50 ; 3e, 6.10 ; Pan Cuisseau, 9.50 — Moutons : 1re, 11.50 ; 2e, 9.45 ; 3e, 7.20 ; Gigots, 15 ; Carrés Parés, 21 ; Epaule, 8.50. — Porcs : 1re, 7.15 ; 2e, 6 ; Filets, 8.50 ; Jambons, 8 ; Lard, 4.50. — Beurres : Laiteries Normandie, 14 ; Charente Poitou Touraine, 15.15 ; Malaxés Normandie, 14.10 ; Malaxés Bretagne, 14. — Œufs : Picardie et Normandie, 745 ; Bretagne, 600 ; Poitou, néant ; Touraine Centre, 605 ; Conserves, 475 ; Outre-Mer, 450. — Fromages : Brie moyen, 150 ; Camembert Normandie, 190 ; Divers, 130 ; Lisieux, 400 ; Vrac, 350 ; Pont-L'Evêque, 325 ; Port Salut, 300 ; Gruyère et Comté, 900. — Volailles : Canards Rouennais et Nantais, 11.75 ; Pigeons, 8.50 ; Lapins morts, 7.60 ; Oies, 6.15 ; Poulets Nantais, 10.75 ; de Bresse, 13 ; Poulets de Bretagne, 9.75. — Poissons : Barbues, 6 ; Bars, 14.75 ; Harengs frais vides, 1.15 ; Homards vivants, 16.50 ; Langoustes vivantes, 18.50 ; Maquereaux français gros, 2 ; petits, 2.75 ; Merlans brillants, 2.25 ; ordinaires, 1.50 ; Morues salées, 2.15 ; Raies, 2.40 ; Sardines salées, Bretagne, 17.50 ; Fraîches, 17.50 ; Soles, 14 ; Huîtres Marennes, 95 ; Portugaises, 24 ; Moules Isigny, 1.

A PARIS, 27 — Clôture. — Blés : Toulouse disp. cote officielle, 79 ; courant, 80.50-81 ; prochain, 82.75 payé ; janv., 83.75 vend. ; 3 déc., 83.50-83.75 ; 3 janv., 85 payé ; 3 fev., 86.50 payé ; 3 mars, 87.50-87.75 ; 3 avril, 88.50-88.75. — Farines : Tous incotés. — Maïs : Tous incotés. — Maïs : Tous incotés. — Avoines : Tendance soutenue, disp. cote officielle, 55 ; courant, 56.75 payé ; prochain, 55.50 payé ; janv., 56 payé ; 3 déc., 55.75 demd. ; 3 janv., 56.75 payé ; 3 fev., 57.50-58.25 ; 3 mars, 59 payé ; 3 avril, 59.50-60. — Seigle : Tous incotés — Orges : Tous incotés.

Sucres. — Tendance faible ; courant, 169-169.50 ; prochain, 171-171.50 payés ; janv., 175 payé ; 3 janv., 176.50 payé ; 3 fév., 178-178.50 payés. — Cote officielle, 169.50-170.

A PARIS, 27 — Marché des fromages. — Fromages de vaches. — Les affaires sont toujours calmes et ne portent que sur les besoins courants. Les cours demeurent sans variations sensibles. On cote très approximativement aux 500 kilos départ : Royale d'Orléans, 55 ; Fermière du Loiret, 48 ; Bâtard Loiret, 70 ; Juin, 35 ; Mayenne Bretagne, 30 ; Gaulmes Rouge Bretagne, 30 ; Gaulmes Rouge Bretagne grosse triée, 47.50 ; Touraine, 40 ; Gaulmes du Loiret, 41-42 ; Maître-de-beurre, 35 ; Poitou, 35 ; Fermier Bretagne, 30 ; Institut de Beaurain de la Sarthe, 30 ; Maçonnais, 18 ; Vieux-Saint-Cloud, 20 ; Esterling du Nord, 36-37 ; Loiret, 36 ; Royal Kinney Marne, 30 ; Loiret, 30 ; Etoile du Nord Loiret, 28 ; Marly de la Sarthe, 30-32 ; Touraine, 35 ; Bécon jaune Bretagne, 21 ; S